

Politique de l'emploi

Diminution de la demande d'emploi, en particulier des jeunes

Le ralentissement de la croissance économique en 2018, conjugué aux politiques mises en place, s'est traduit par une augmentation de l'emploi, notamment des personnes les plus en difficultés d'insertion. Cela explique, en partie, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, et plus particulièrement celle des plus jeunes. Le nombre d'inscrits de moins de 26 ans à Pôle emploi en catégorie A diminue de 4,4 %. Les contrats d'apprentissage, dans le Grand Est, connaissent un fort regain. 26 360 contrats sont signés, soit 7 % de plus qu'en 2017. Par ailleurs, le dispositif Garantie Jeunes attire 6 790 jeunes.

Christiane Millet, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe Grand Est)

L'amélioration économique constatée en 2017 se poursuit de façon plus modeste en 2018. Avec 1,2 million d'emplois, le nombre total d'emplois salariés marchands non agricoles augmente de 0,4 % dans le Grand Est. Toutefois, la hausse d'emplois enregistrée dans la construction et le tertiaire marchand hors intérim est atténuée par le repli marqué dans le secteur de l'intérim et de façon plus modeste dans l'industrie.

Fin 2018, les établissements utilisateurs de travail intérimaire ont eu recours à 69 000 équivalents temps plein (ETP), soit un léger recul de 0,9 % sur un an, loin de la progression de 20,6 % constatée un an auparavant. Premier secteur à y recourir, l'emploi intérimaire recule dans l'industrie de 5,0 %. Durant cette même période, les autres secteurs d'activité affichent une progression plus ou moins marquée (+ 1,8 % pour la construction et + 3,7 % pour le secteur tertiaire).

Formalité obligatoire pour les employeurs, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE), progressent de 4,1 % pour l'ensemble des secteurs d'activité, soit 3 points de moins que la hausse enregistrée en 2017. Les trois quart de l'accroissement se concentrent dans le secteur de l'intérim. Sur un an, l'évolution la plus importante concerne les seniors (+ 9,5 %), et plus particulièrement dans le secteur de l'intérim. Toutefois, ces derniers ne représentent que 15,5 % des DPAE. La progression pour les jeunes est deux fois moins importante que pour les seniors. Hors intérim, l'évolution annuelle est de 2,3 %, progression qui indique que les embauches

classiques en CDD et CDI profitent de cette augmentation.

L'amélioration économique profite au marché du travail et se traduit par une baisse de 3,0 % du nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité inscrits à Pôle emploi (catégorie A) en 2018. Ce recul est plus prégnant pour les hommes que pour les femmes. De même, toutes les tranches d'âge sont concernées par ce repli, mais de façon plus marquée pour les jeunes (- de 25 ans). La tendance observée pour les demandeurs d'emploi de catégorie A se retrouve également si l'on ajoute à la catégorie A les demandeurs ayant une activité réduite (B et C). En effet, le nombre de demandeurs de catégorie A, B, C diminue de 2,1 % sur un an, baisse plus importante pour les hommes et pour les jeunes. Toutefois, la situation continue de se dégrader pour les seniors et les inscrits depuis deux ans et plus.

Des politiques d'emploi pour favoriser l'insertion

L'objectif de la mise en place des politiques de l'emploi est de favoriser le retour à l'emploi d'un public rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les jeunes constituent un public particulièrement visé par ces politiques qui leur sont spécifiquement destinées. Un bilan des principaux dispositifs permet de mesurer la mobilisation de celles-ci en 2018, notamment en faveur des jeunes. Toutefois, lors de la mise en place du nouveau gouvernement, suite à l'élection présidentielle, des dispositifs ont été annulés et d'autres ont vu le jour ou ont été modifiés, ce qui rend la mesure de ces dispositifs délicate.

Des dispositifs variés qui évoluent

Dans le cadre du plan *500 000 formations supplémentaires pour les personnes à la recherche d'un emploi* et sur les 11 premiers mois de l'année 2018, 58 800 formations ont été dispensées, dont 47,6 % auprès des moins de 26 ans. Globalement, l'objectif de stage le plus demandé est la (re)mobilisation, l'aide à l'élaboration d'un projet. À partir de janvier 2018, les contrats uniques d'insertion (CUI) sont transformés en parcours emploi compétences (PEC). Ces contrats sont recentrés sur l'accès à la formation et à l'acquisition des compétences, en parallèle de la mise en situation professionnelle. Le cadre juridique est inchangé (prescription sous la forme d'un CUI-CAE), avec un taux de prise en charge moyen par l'État abaissé à 50 %. Seuls les employeurs respectant le triptyque emploi-formation-accompagnement pourront désormais embaucher des publics éloignés de l'emploi en PEC. Dans le Grand Est, 9 500 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2018.

Concernant les contrats d'initiative emploi (CIE) relevant du secteur marchand, 190 entrées ont eu lieu en 2018 dans le grand Est. À ces entrées, il faut ajouter 2 380 entrées en CIE-starter. Mis en place en 2015, les CIE-starter sont réservés à des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle et bénéficient d'une aide majorée.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de

santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. Sur un an, 31 030 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Grand Est dont plus de la moitié par des ACI et seulement 6,2 % par des ETTI.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance, associant formation pratique en relation avec la qualification recherchée, et formation théorique dans un organisme de formation. Ce contrat peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI). Il concerne des jeunes de 16 à 25 ans révolus désirant compléter leur formation initiale, ou des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ou des bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH, ou encore des personnes ayant bénéficié d'un CUI. Pour avoir accès à ce contrat, aucun niveau de qualification, d'ancienneté de chômage, n'est imposé. En 2018, 14 090 contrats ont été signés dans le Grand Est, soit une progression de 11,0 % par rapport à l'année 2017. Les jeunes représentent 74 % des entrées en 2018, niveau comparable à celui de l'année précédente.

Des mesures tournées vers les jeunes

En 2018, le contrat de volontariat pour l'insertion (CVI) a permis à 240 jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou en voie de marginalisation sociale de prendre un nouveau départ. En 2017, 290 jeunes avaient bénéficié de ce dispositif. Le CVI, de droit public, permet au bénéficiaire de recevoir une formation générale,

professionnelle et citoyenne afin d'acquérir des compétences sociales pour devenir acteur de la société. Cette formation est mise en œuvre par les établissements publics d'insertion de la Défense (Epide).

Le contrat d'apprentissage, contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, permet à un jeune de 16 à 30 ans de suivre une formation générale, technologique et pratique, afin d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Encouragés par les pouvoirs publics (exonération de cotisations sociales, aide TPE jeunes apprentis, primes régionales à l'apprentissage, crédit d'impôt), 26 360 contrats ont été signés en 2018 dans le Grand Est dont 96 % dans le secteur privé. L'ouverture de l'apprentissage aux 26-30 ans et la hausse des orientations en apprentissage dans le secondaire expliquent l'augmentation du nombre de contrats par rapport à 2017 (+ 7 %).

Créé en 2017, le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Précédé d'un diagnostic initial afin d'identifier la situation, les besoins et les attentes de

l'intéressé, ce cadre d'accompagnement s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désirant s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une période maximale de 24 mois consécutifs. Chaque phase comporte des périodes de formation ou des situations professionnelles ou des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel. Le PACEA ouvre droit à une allocation ponctuelle selon la situation et les besoins du jeune. En 2018, 21 780 jeunes font leur entrée dans ce dispositif dans le Grand Est, soit 10,4 % de moins qu'en 2017.

La Garantie jeunes, une des phases du PACEA, est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Afin de favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. De même, pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi, l'accompagnement est assorti d'une aide financière. En 2018, 6 790 jeunes sont entrés dans ce dispositif dans le Grand Est, soit 10,3 % de plus qu'en 2017, année de la généralisation sur l'ensemble du territoire national. ■

Avertissement

Les politiques de l'emploi constituent un enjeu important dans un contexte de chômage persistant. L'année 2018 se caractérise par la mise en œuvre de nouvelles politiques centrées sur l'insertion des publics qui le nécessitent le plus, sur l'investissement dans les compétences, notamment des peu qualifiés, et sur l'accompagnement des acteurs économiques dans l'anticipation et la gestion des transitions économiques. L'année 2019 devrait poursuivre ces trajectoires.

L'intérim est comptabilisé en équivalent-emplois à temps plein sur le trimestre (ETP), une mesure du volume de travail en intérim. On pourra parler de « volume de travail temporaire » pour désigner l'équivalent-emplois à temps plein. Cet indicateur donne une idée du volume moyen d'intérim sur le trimestre, et se différencie donc du nombre d'intérimaires qui donne une idée de stock en fin de trimestre. Ces intérimaires sont ventilés par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur. Pour un autre indicateur de l'emploi intérimaire, voir l'article Emploi salarié.

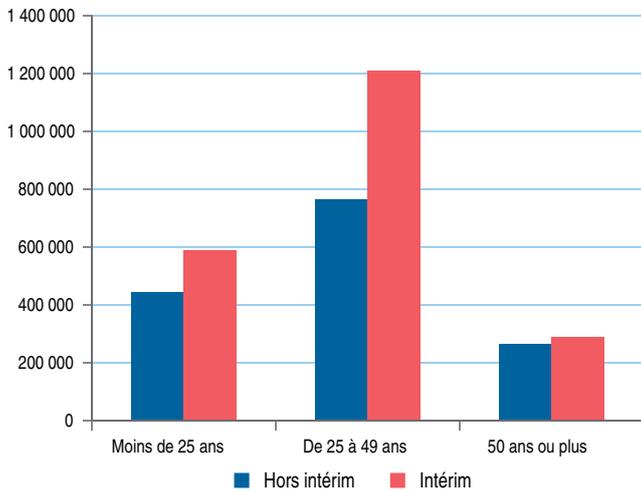
1 Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois - 4^e trimestre 2018

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges	Grand Est	France métropolitaine
Catégorie A												
Ensemble 2018	15 430	19 520	27 930	7 820	36 260	8 770	54 170	53 680	38 950	19 130	281 660	3 416 100
Évolution 2017/2018 (en %)	-2,8	-1,6	-0,9	-3,7	-4,2	-2,9	-3,9	-3,3	-2,2	-2,9	-3,0	-1,5
dont -25 ans	2 220	2 710	3 880	1 140	4 870	1 300	7 070	7 190	5 000	2 710	38 090	458 400
Évolution 2017/2018 (en %)	-1,8	-1,1	-3,5	-3,4	-7,9	-3,7	-6,1	-3,4	-2,9	-5,6	-4,4	-1,2
Catégories A B C												
Ensemble 2018	24 800	30 500	48 150	13 520	57 060	14 250	86 120	89 360	61 560	31 510	456 820	5 605 600
Évolution 2017/2018 (en %)	-1,7	-1,3	-0,3	-3,4	-3,0	-1,5	-2,9	-2,4	1,5	-2,3	-2,1	-0,3
dont -25 ans	3 500	4 200	6 640	1 950	7 510	2 130	10 940	11 590	7 680	4 450	60 590	728 400
Évolution 2017/2018 (en %)	-1,7	-0,7	-2,1	-5,3	-6,5	-1,4	-7,2	-4,3	-3,5	-7,3	-4,6	-1,7

Note : données corrigées des variations saisonnières - corrigées des jours ouvrables (CVS-CJO).
Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares, Direccte Grand Est.

2 Les seniors moins concernés par les déclarations préalables à l'embauche

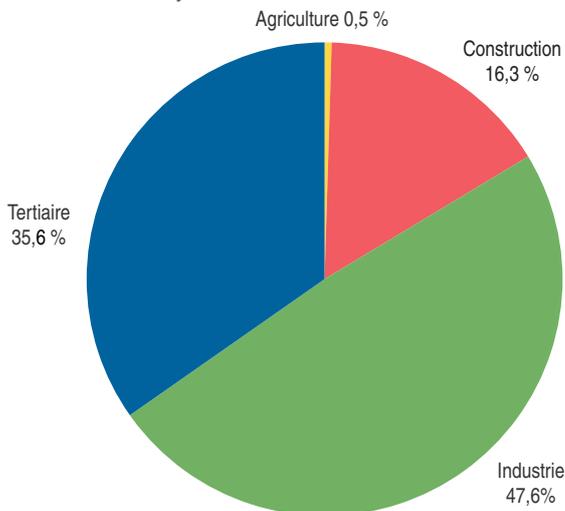
Nombre de déclarations préalables à l'embauche par tranches d'âge dans le Grand Est en 2018



Sources : Urssaf Alsace, Urssaf Champagne-Ardenne, Urssaf Lorraine.

3 L'industrie reste le 1^{er} secteur d'activité ayant recours à l'intérim en 2018

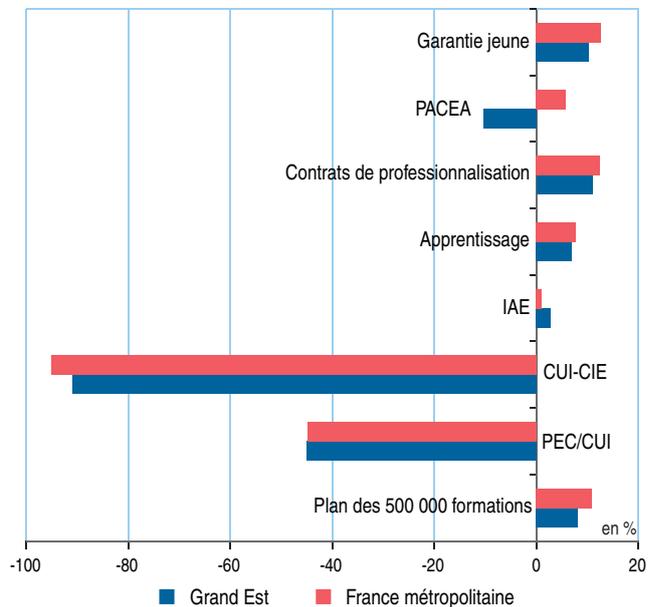
Part des secteurs ayant recours à l'intérim dans le Grand Est en 2018



Source : Dares.

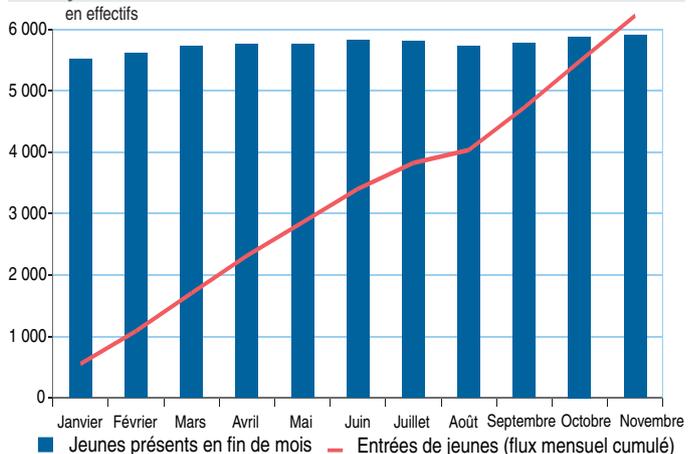
4 L'apprentissage a le vent en poupe en 2018

Évolution des principaux dispositifs entre 2017 et 2018



PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
IAE : Insertion par l'Activité Économique
CUI - CIE : Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi
PEC/CUI : Parcours Emploi Compétences/Contrat Unique d'Insertion
Source : Dares.

5 Garantie jeunes : un dispositif qui attire de plus en plus de jeunes



Note : données non disponibles pour le mois de décembre.
Source : Direccte Grand Est.